

Elections des représentants des parents d'élèves

VOTEZ

Vendredi 13 et
samedi 14
novembre 2026



Chers parents,

La vie de l'École se construit aussi avec vous. Votre regard, vos questions, vos idées et votre participation sont précieux pour faire vivre le dialogue entre les familles et l'équipe éducative.

Chaque année, les élections des représentants des parents d'élèves vous donnent l'occasion de choisir les parents qui porteront votre voix au sein des différentes instances de l'école, du collège ou du lycée. Ils participent aux échanges sur la vie scolaire, les projets de l'établissement, le règlement intérieur et, plus largement, sur les conditions de réussite et de bien-être de nos élèves.

Cette année, le calendrier des élections a exceptionnellement été modifié. En raison de l'incident de sécurité qui a touché les services informatiques de l'académie de Toulouse, les élections, initialement prévues en octobre, sont reportées aux vendredi 13 et samedi 14 novembre 2026.

Pour vous aider à mieux comprendre le rôle des représentants des parents et les modalités de vote, une brochure d'information est mise à votre disposition. Je vous invite à prendre connaissance de ces informations et à participer nombreux à ce rendez-vous important pour la vie de notre École !

Karim Benmiloud
Recteur de l'académie de Toulouse

Voter pour quoi ?

Les parents d'élèves, élus au conseil d'administration sont membres à part entière de cette instance participative. Ils ont voix délibérative.

Le conseil d'administration

- fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative (l'emploi des dotations en heures d'enseignement) ;
- adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs ;
- adopte le budget ;
- adopte le règlement intérieur de l'établissement ;
- donne son accord sur les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves ;
- donne son accord sur la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;
- dans le cas où la commission permanente est mise en place, le conseil d'administration lui délègue une ou plusieurs de ses attributions dans le respect du cadre fixé par voie réglementaire ;
- adopte un plan de prévention de la violence, qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement.

La représentation des parents d'élèves au conseil d'administration conditionne la composition de certaines autres instances internes à l'établissement (commission permanente, conseil de discipline, conseil de classe).

Au collège Léon Blum de Colomiers, le choix du vote électronique a été fait.

Le système de vote électronique par internet comporte toutes les mesures permettant d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données transmises. Le vote électronique par internet se déroule à distance, pendant une période fixée par le chef d'établissement (**Vendredi 13 et samedi 14 novembre 2026**). Cette période ne peut être inférieure à vingt-quatre heures et ne peut être supérieure à cinq jours

Etablissement de la liste électorale	Vendredi 23/10 minuit
Date limite de dépôt des candidatures	Lundi 02/11 minuit
Organisation du vote	Du Vendredi 13/11 08h00 Au Samedi 14/11 18h00
Dépouillement	Lundi 16/11 17h00

Qui peut vous aider ?

Eric LAPEZE (parents 1^{er}/2^{ème} degré) Haute Garonne
0536258762
bae31@ac-toulouse.fr